



# Sommaire

Page

<b>I. Actualités - Presse</b>	<b>3</b>
• Actualités - Presse marocaine	3
• Médiation	3
• Actualités - Presse étrangère	6
• Accès à l'information	6
• Médiation	8
<b>II. Veille législative et réglementaire</b>	<b>11</b>
• Veille législative et réglementaire étrangère	11
• Journal Officiel de la République Française (JORF)	11
<b>III. Publications officielles</b>	<b>13</b>
• Enquêtes	13
• Rapports annuels	14
<b>IV. Veille jurisprudentielle</b>	<b>16</b>
• Jurisprudence administrative étrangère	16
• République Française : Décisions du Conseil d'Etat	16
<b>V. Dernières parutions</b>	<b>22</b>
• Nouveautés papier	22
• Nouveautés nationales	22
✓ Livres	22
✓ Dictionnaire	25
• Nouveautés étrangères	26
✓ Livres	26
• Nouveautés numériques	30
• Nouveautés nationales	30
✓ Portails et sites web	30
• Nouveautés étrangères	33
✓ Site web	33
✓ Applications mobiles	34

## I- Actualités - Presse

- Actualités - presse marocaine

- Médiation

- **Larbi El Hilali dirigera le Bureau de l'Ombudsman d'OCP**

Source : <http://www.medias24.com/Les-plus-de-Medias-24/162081-Un-bureau-de-l-Ombudsman-au-sein-du-Groupe-OCP.html> (page consultée le 01/03/2016)

Le Groupe OCP lance un bureau d'ombudsman. Géré par Larbi El Hilali, le Bureau a pour mission de recevoir les doléances et promouvoir les règlements amiables.

- **L'Ombudsman chez l'OCP**

Source : <http://www.leconomiste.com/article/985287-l-ombudsman-chez-l-ocp> (page consultée le 01/03/2016)

Le Groupe OCP vient de se doter d'un organe de médiation. Hier lundi 29 février, le bureau de l'Ombudsman a été installé. Une structure dirigée par Larbi El Hilali, nommé récemment Ombudsman du groupe. Le bureau est composé de profils pluridisciplinaires issus de différents métiers. El Hilali bénéficie de tous les pouvoirs pour piloter en toute indépendance son bureau conformément aux standards internationaux du métier.

- **وسيط المملكة يجتمع بالأمبودسمان الوطني لهولندا**

Source : <http://www.hespress.com/marocains-du-monde/296944.html> (page consultée le 02/03/2016)

عقد وسيط المملكة، النقيب عبد العزيز بنزاكور، بلاهاي، جلسات عمل مع الأمبودسمان الوطني لهولندا، تبادل خلالها الطرفان الحديث حول مهام الوساطة المؤسسية، وطرق معالجة الشكايات التي يتم رفعها إليهما وكذا سبل تبادل الخبرات والتعاون بينهما.

- **Signature d'un mémorandum d'entente entre le Médiateur du Royaume et l'Ombudsman national des Pays-Bas**

Source : <http://lematin.ma/journal/2016/signature-d-un-memorandum-d-entente-entre-le-mediateur-du-royaume-et-l-ombudsman-national-des-pays-bas/242698.html> (page consultée le 02/03/2016)

Un mémorandum d'entente a été signé, récemment à La Haye, entre le Médiateur du Royaume, le Bâtonnier Abdelaziz Benzakour, et son homologue hollandais, l'Ombudsman national des Pays-Bas, en marge d'une visite de travail axée sur l'examen des missions de la Médiation institutionnelle, des moyens de traitement des plaintes reçues ainsi que des moyens d'échange d'expertises et d'entraide entre eux.

- **Une nouvelle Loi pour le Médiateur du Royaume**

Source : [http://www.huffpostmaghreb.com/2016/03/09/mediateurroyaumemaroc\\_n\\_9418598.html?ir=Maroc](http://www.huffpostmaghreb.com/2016/03/09/mediateurroyaumemaroc_n_9418598.html?ir=Maroc) (page consultée le 09/03/2016)

LOI - Près de 5 ans, jour pour jour, après la création de l'Institution du Médiateur, qui est venue remplacer Diwan al Madhalim (le Bureau des doléances), le Médiateur s'apprête à connaître une transformation qui viendra renforcer ses prérogatives.

Un projet de loi relative au Médiateur du Royaume a, récemment, été finalisé par les légistes du Ministère de la Justice. "Le projet de loi sera transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) avant le 15 avril", indique au HuffPost Maroc le Ministre de la Justice et des Libertés Mustapha Ramid.

- **M. Benzakour présente à Malte l'expérience du Médiateur du Royaume dans le domaine de la coopération internationale**

Source : <http://www.mapexpress.ma/actualite/droits-de-lhomme/m-benzakour-presente-malte-l'experience-du-mediateur-du-royaume-domaine-cooperation-internationale/> (page consultée le 15/03/2016)

Le Médiateur du Royaume Abdelaziz Benzakour a présenté, lors de sa participation les 9 et 10 mars à Malte aux travaux de la 9<sup>ème</sup> réunion de l'Association des Ombudsmans Méditerranéens (AOM), l'expérience de l'Institution du Médiateur dans le domaine de la coopération internationale.

- **ندوة وطنية حول "التعاون المؤسساتي في خدمة الحكامة الجيدة والمشاركة المواطنة"**

Source : <http://www.lakome2.com/mobile/mobile/politique/12278.html> (page consultée le 16/03/2016)

لعزيز بنزاكو وسيط المملكة، أن " المغرب يبذل مجهودا ملحوظا من أجل الانضمام لمبادرة الحكومة المنفتحة، حيث تم التفكير في إحداث بوابة النزاهة التي من المفروض أن تكون وطنية، مضيفا إلى أن إحداث هذه البوابة سيكرس التوجه الديمقراطي للمغرب، ويشكل محطة أساسية تسير سياق إحدى محاور العقد الاجتماعي الذي سطره الدستور الجديد".

- **وسيط : تخليق ينحصر تجفيف منابعه**

Source : <http://medias24.com/ar/NATION/POLITIQUE/8361.html> (page consultée le 16/03/2016)

العزیز	وسيط	المغربية،	تخليق	بمفهومه
ينحصر	تطوير	تجلياته، بل يمتد	تجفيف	المعيبة،
ارتياح بين	والمواطنين،	هذا	هدفاً أساسيا ويحتل موقعا متميزا	
الإصلاحية	.			

- **Lutte contre la corruption : L'ICPC et le Médiateur du Royaume promeuvent la gouvernance auprès de la société**

Source : <http://lematin.ma/journal/2016/l-icpc-et-le-mediateur-du-royaume-promeuvent--la-gouvernance-aupres-de-la-societe-civile/243667.html> (page consultée le 16/03/2016)

L'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) et l'Institution du médiateur du Royaume (IMR) souhaitent impliquer la société civile dans la lutte contre la corruption au niveau local et la promotion de la bonne gouvernance. Dans ce sens, les deux instances viennent de lancer un plan d'action en partenariat pilote avec des associations issues de deux régions Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Casablanca-Settat visant à sensibiliser la population au niveau local à l'importance de la participation citoyenne dans ce domaine. Ce plan fait suite à une série de consultations menées par les deux instances avec les associations retenues tout au long de l'année précédente.

- **وسيط المملكة : عدم تنفيذ الأحكام القضائية لا يساعد على**

Source : <http://bledna.com/bledna/politic/136010> (page consultée le 17/03/2016)

قال عبد العزيز بنزاكور وسيط المملكة، ن عدم تنفيذ الإدارات للأحكام القضائية لا يساعد على : " كيف يُعقل لبلد يصبو إلى تأسيس دولة الحق نين؟ " .

### محاضرة حول الوساطة المؤسسية، احتضنتها كلية العلوم القانونية والاقتصادية

والاجتماعية السويسي بالرباط، حيث وجه وسيط المملكة نقده للمسؤولين والوزراء ورؤساء الإدارات الذين يرفضون تنفيذ أحكام القضاء، وتأسف المتحدث لوجود بعض العقليات في الإدارات لم تفهم بعد الفائدة من التعامل بأسلوب جيد.

- **طلاق بوابة وطنية « لنزاهة »... والمنتقدين يرونها بروبغندا دعائية**

Source : <http://www.taboumedia.com/%D8%A7%D8%B7%D9> (page consultée le 17/03/2016)

كشف عبد العزيز بنزاكور، وسيط المملكة، قرب إلكترونية تعنى بـ"النزاهة".  
بنزاكور، الذي كان يتحدث، صبيحة  
الحكمة الجيدة والمشاركة المواطنة"  
" وفي هذا السياق "تم التفكير في إحداث  
اهة من المفروض أن تكون  
وطنية"، وهو الأمر الذي أكد المتحدث أن العمل على تحقيقه "يتم بمعية كل الأطراف المعنية من  
قطاعات حكومية ومؤسسات وطنية ونسيج جمعو .

- **Anti-corruption : Les ONG mises à contribution**

Source : <http://leconomiste.com/article/995261-anti-corruption> (page consultée le 17/03/2016)

La moralisation de la vie publique ne se limite pas à la lutte contre la corruption, mais impose de couper la route aux sources de dépravation, pour instaurer une relation saine entre l'Administration et les citoyens.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme lancé par l'OCDE pour renforcer la coopération entre l'ICPC, le Médiateur et la société civile. L'objectif de ce programme, financé par le gouvernement britannique, est de « renforcer l'intégrité du secteur public au Maroc ».

- **Assurances : le Médiateur planche sur les premiers dossiers**

Source : <http://lavieeco.com/news/economie/assurances-le-mediateur-planche-sur-les-premiers-dossiers.html> (page consultée le 17/03/2016)

Le Centre de médiation de l'assurance se saisit de ses premiers litiges. Deux mois après le début de son activité, il a reçu une dizaine de dossiers. Selon Mohamed Saidi, le médiateur, « le premier dossier a été reçu le 6 janvier et porte sur un désaccord par rapport à une clause de résiliation du contrat ».

- **ICPC-IMR : Lancement du portail national de l'intégrité**

Source : <http://aujourd'hui.ma/societe/icpc-imr-lancement-du-portail-national-de-lintegrite> (page consultée le 18/03/2016)

Le portail national de l'intégrité va voir le jour. Il s'agit d'une initiative commune entre l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) et de l'Institution du Médiateur du Royaume (IMR). Selon les responsables, le portail a une vocation nationale et se caractérise par une meilleure accessibilité pour toucher notamment les analphabètes et les personnes à besoins spécifiques.

- **Actualités - presse étrangère**

- **Accès à l'information**

- **Ottawa « retient » des documents sur la réforme de l'accès à l'information**

Source : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2016/03/01/004-acces-information-liberaux-documents-interdit.shtml> (page consultée le 01/03/2016)

Ottawa refuse de rendre publiques les recommandations de ses hauts fonctionnaires sur les moyens, justement, de rendre le gouvernement fédéral plus transparent.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a décidé de garder secrètes les notes préparées par ses hauts fonctionnaires pour le ministre Scott Brison, responsable de la Loi sur l'accès à l'information, mise en place en 1983 et rarement amendée depuis.

- **Tunisie : Droit d'accès à l'information, Loi adoptée**

Source : <http://directinfo.webmanagercenter.com/2016/03/12/droit-dacces-a-linformation-loi-adoptee/> (page consultée le 12/03/2016)

L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a adopté, vendredi soir, le projet de loi organique relatif au droit d'accès à l'information à une majorité de 123 députés avec une abstention et sans opposition. « Ce fut une naissance difficile d'une loi historique et un pas important franchi par le Parlement sur la voie de la consécration d'un des principes de la Constitution », a estimé le président de l'ARP, Mohamed Ennaceur.

- **Tunisie – ARTICLE 19 : Droit d'accès à l'information**

Source : <http://directinfo.webmanagercenter.com/2016/03/13/tunisie-article-19-droit-dacces-a-linformation/> (page consultée le 13/03/2016)

L'organisation de défense du droit de la liberté d'expression « ARTICLE 19 » a appelé les autorités tunisiennes à l'adoption des textes d'application « pour une implémentation effective » du droit d'accès à l'information.

La prochaine étape concernera la création d'une instance d'accès à l'information ainsi que l'élaboration d'un plan d'action avec la participation des composantes de la société civile.

- **France - Justice : le code source d'un logiciel, document administratif communicable au citoyen**

Source : <http://www.nextinpact.com/news/99038-la-justice-confirme-qu-un-code-source-logiciel-est-document-administratif-communicable-au-citoyen.htm> (page consultée le 14/03/2016)

Le code source d'un logiciel développé par les services de l'État est-il un « *document administratif* » comme un autre, dès lors communicable par principe au citoyen qui en fait la demande ? Oui, vient de répondre le Tribunal administratif de Paris.

Après quasiment deux ans de procédure, le Ministère des Finances s'est résolu à ouvrir le 1<sup>er</sup> avril prochain le code source de son logiciel de calcul de l'impôt sur le revenu. Cette décision découle des débats autour du projet de loi Numérique, mais aussi – et surtout – du bras de fer engagé par un étudiant en économie qui réclamait de Bercy la communication de ce fichier informatique, considéré à ses yeux comme un document administratif au sens de la Loi « CADA » de 1978.

## • Médiation

- **Espagne – Ombudsman de la Catalogne : Le Médiateur considère grave et inacceptable que l'Administration ne garantisse pas à plusieurs reprises des droits reconnus**

Source : [http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites\\_fr\\_000024\\_actuaomf000733.html](http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites_fr_000024_actuaomf000733.html) (page consultée le 03/03/2016)

En 2014, le Médiateur a traité plus de 27.211 actions, concernant 53.095 personnes. Près d'un 40% sont liées à des politiques sociales. Plusieurs points critiques ont été soulevés.

- **Albanie – Avocat du peuple : Déclaration de l'Avocat du peuple albanais, M. Igli Totozani, au sujet de l'actuelle crise des migrants sur le territoire grec**

Source : [http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites\\_fr\\_000024\\_actuaomf000734.html](http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites_fr_000024_actuaomf000734.html) (page consultée le 04/03/2016)

L'Avocat du peuple albanais suit avec attention la situation urgente des migrants sur le territoire grec, compte tenu de la déclaration récente du Haut-commissaire aux Droits de l'Homme, Monsieur Zeid Ra'ad Al Hussein.

- **Venezuela – Defensor del Pueblo : el Defensor del Pueblo, instaló en el estado Mérida una "Jornada de fortalecimiento de los Consejos de Protección de Niños, Niñas y Adolescentes" = Le Défenseur du Peuple, a organisé dans l'Etat Mérida une "Journée de renforcement des Conseils chargés de la protection des garçons, des filles et des Adolescents"**

Source : <http://www.defensoria.gob.ve/zona-informativa/noticias.html> (page consultée le 04/03/2016)

El Defensor del Pueblo, Tarek William Saab, instaló en el estado Mérida una "Jornada de fortalecimiento de los Consejos de Protección de Niños, Niñas y Adolescentes", realizada en conjunto con el Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia (Unicef), en el marco de los acuerdos firmados entre ambos organismos para la protección de esta población vulnerable.

- **France - De nouveaux médiateurs pour résoudre gratuitement vos litiges immobiliers**

Source : <http://www.capital.fr/immobilier/actualites/de-nouveaux-mediateurs-pour-resoudre-gratuitement-vos-litiges-immobiliers-1106637> (page consultée le 04/03/2016)

Depuis début janvier, tout acteur de l'immobilier est tenu de mettre à disposition de ses clients un service de médiation. Que vous ayez un litige en matière de transaction ou de gestion locative, détails de cette procédure, et premières adresses à solliciter.



- **France - Le Défenseur des Droits engagé pour le respect du droit opposable depuis sa création**

Source : <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/actualites/le-defenseur-des-droits-engage-pour-le-respect-du-droit-opposable-depuis-sa-creation> (page consultée le 05/03/2016)

Le droit au logement opposable est un recours permettant aux personnes ayant fait une demande de logement social mais n'ayant pas obtenu de réponse, de saisir une commission de médiation. Lorsque la demande a été reconnue prioritaire, le préfet doit proposer un logement adapté aux besoins du demandeur dans le délai prévue par la loi (3 mois ou 6 mois).

Dans la continuité des actions menées par la HALDE, le Défenseur des droits s'est fortement impliqué dans le respect de ce droit fondamental. Chaque année, plusieurs centaines de familles saisissent le Défenseur des droits après épuisement des recours, recherchant une solution pour faire aboutir leurs droits.

- **L'AOMF représentée par ses Président et Secrétaire général à l'AOM qui s'est tenue à Malte**

Source : [http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites\\_fr\\_000024\\_actu000746.html](http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites_fr_000024_actu000746.html) (page consultée le 09-10/03/2016)

Le Président de l'AOMF, Marc BERTRAND, vient de représenter l'AOMF à la neuvième réunion de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée (AOM) qui s'est tenue à Malte.

Plusieurs membres de l'AOM sont également membres de l'AOMF, ce qui contribue à renforcer la bonne entente et la coopération entre les deux Associations.

Le Défenseur des Droits, Monsieur Jacques TOUBON, Secrétaire général de l'AOMF était également présent, assurant les mêmes fonctions au sein de l'AOM.

- **Moldavie - Mise en œuvre du processus de contrôle de l'application de la Convention de l'ONU sur les personnes porteuses de handicap**

Source : [http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites\\_fr\\_000024\\_actuaomf000744.html](http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/actualites/nouvelles-actualites_fr_000024_actuaomf000744.html) (page consultée le 10/03/2016)

L'Ombudsman, Mihail Cotorobai, a signé un ordre demandant la création de la Commission pour la sélection des membres du Conseil des experts au sein de l'Institution de l'Ombudsman qui contrôlera la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur les personnes porteuses de handicap.

- **Espagne : Defensor del Pueblo – Défenseur du Peuple : La devolución colectiva de refugiados debe ser rechazada por los defensores de los Derechos Humanos = Le refoulement collectif des réfugiés doit être rejeté par les Défenseurs des Droits de l'Homme**

Source : <https://www.defensordelpueblo.es/noticias/la-devolucion-masiva-de-refugiados-debe-ser-rechazada-por-los-defensores-de-los-derechos-humanos/> (page consultée le 11/03/2016)

La Defensora del Pueblo ha defendido que, ante la llegada de miles de refugiados a diario a Europa, la Unión Europea debe presentar una respuesta común y coordinada que

garantice la acogida humanitaria, la reubicación y provocar su integración en la sociedad de acogida.

“Solo de esta manera se podrá hacer frente a la actual crisis”, ha argumentado en su intervención en la IX Reunión de los Ombudsmen del Mediterráneo (AOM) celebrada en Malta, el día 9 de marzo.

- **France - Pôle emploi manque d'une "culture de la réclamation", selon son Médiateur**

Source : [http://www.lexpress.fr/emploi/pole-emploi-manque-d-une-culture-de-la-reclamation-selon-son-mediateur\\_1774080.html](http://www.lexpress.fr/emploi/pole-emploi-manque-d-une-culture-de-la-reclamation-selon-son-mediateur_1774080.html) (page consultée le 16/03/2016)

Le Médiateur de Pôle emploi analyse dans son rapport annuel les griefs adressés par les chômeurs à l'établissement public. Parmi leurs motifs d'exaspération, l'absence de réponse à leurs plaintes et la perte fréquente des documents.

- **France - La Médiatrice des télécoms recommande 12 améliorations**

Source : <http://www.echosdunet.net/breve/88081-mediatrice-telecoms-recommande-12-ameliorations> (page consultée le 23/03/2016)

Le Médiateur des Télécoms a présenté son rapport annuel sur les litiges avec 12 recommandations aux opérateurs concernant l'information sur les offres, les modifications contractuelles et la relation avec le client.

## II- Veille législative et réglementaire

- **Veille législative et réglementaire étrangère**

- **Journal Officiel de la République Française (JORF)**

- **Maintien du bénéfice du taux majoré des aides par élève du fonds de soutien au développement des activités périscolaires au profit des communes éligibles, pour la durée du projet éducatif territorial en cours au titre de l'année scolaire 2015-2016, et dans la limite de la durée de l'expérimentation autorisée dans les conditions prévues par le décret du 7 mai 2014**

Source : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000032154861](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032154861)

Décret n° 2016-271 du 4 mars 2016 modifiant le décret n° 2015-997 du 17 août 2015 portant application de l'article 32 de la loi n° 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014 (*JORF n°0056 du 6 mars 2016 texte n° 12*).

- **Assistance médicale à la procréation**

Source : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000032154926](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032154926)

Décret n° 2016-273 du 4 mars 2016 relatif à l'assistance médicale à la procréation (*JORF n°0056 du 6 mars 2016 texte n° 16*).

- **Modalités de mise en œuvre de la procédure simplifiée de recouvrement des petites créances**

Source : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000032182760](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032182760)

Décret n° 2016-285 du 9 mars 2016 relatif à la procédure simplifiée de recouvrement des petites créances (*JORF n°0060 du 11 mars 2016 texte n° 37*).

- **Protection de l'enfant**

Source : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000032205234](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032205234)

LOI n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant (*JORF n°0063 du 15 mars 2016 texte n° 1*).

- **Réutilisation des informations publiques**

Source : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000032242493](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032242493)

Décret n° 2016-308 du 17 mars 2016 relatif à la réutilisation des informations publiques et modifiant le code des relations entre le public et l'administration (dispositions réglementaires) (*JORF n°0066 du 18 mars 2016 texte n° 3*).

- **Simplification du dispositif des bourses nationales d'études du second degré de lycée et harmonisation avec les bourses nationales d'études de collège**

Source : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000032259363](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032259363)

Décret n° 2016-328 du 16 mars 2016 relatif aux bourses nationales de collège et aux bourses nationales d'études du second degré de lycée (*JORF n°0067 du 19 mars 2016 texte n° 14*).

- **Articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme, avec des procédures relevant de la police de l'eau ou de la protection des espèces protégées**

Source : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000032294489](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032294489)

Décret n° 2016-355 du 25 mars 2016 relatif à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement (*JORF n°0073 du 26 mars 2016 texte n° 46*).

### III- Publications officielles<sup>\*</sup>

#### • **Enquêtes**

- **Le transfert des résidents à un centre de soins palliatifs doit se faire de façon respectueuse**, enquête publiée le 7 mars 2016

Source : <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes-et-recommandations/resultats-d-enquetes/transfert-des-residents-a-centre-de-soins-palliatifs>

Un citoyen déplore la manière dont le personnel d'une résidence pour personnes âgées a disposé des biens de son frère la veille de son transfert vers un centre de soins palliatifs. Il est d'avis que cela s'est fait de façon irrespectueuse et que cela a causé du stress inutile à son frère et à sa famille lors d'un moment déjà difficile à vivre. Il porte plainte au Protecteur du citoyen.

La plainte du citoyen aura permis à l'établissement d'encadrer ses façons de faire et de sensibiliser le personnel à la situation. Ces améliorations, déjà en place au moment de l'enquête, répondent aux attentes du Protecteur du citoyen.

- **Respecter les droits d'un étudiant atteint d'une déficience fonctionnelle majeure**, enquête publiée le 21 mars 2016

Source : <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes-et-recommandations/resultats-d-enquetes/respecter-droits-etudiant-deficience-fonctionnelle-majeure>

Un étudiant vient d'apprendre que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lui reconnaît une « déficience fonctionnelle majeure » lui permettant d'obtenir l'entièreté de son aide financière aux études sous forme de bourse. Convaincu que cette décision devrait être rétroactive au début de ses études, il fait appel au Protecteur du citoyen.

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a corrigé la situation. Les prêts accordés à l'étudiant pour les trois années antérieures ont ainsi été convertis en bourses, ce qui représente un soutien financier d'environ 10 000 \$.

## • **Rapports annuels**

- **Rapport annuel de l'Ombudsman de la ville de Saguenay (Québec),**  
*publié en Février 2016*

Source : [http://ville.saguenay.ca/fr/media/view/publications/50522\\_rapport-annuel-2015\\_ombudsman.pdf](http://ville.saguenay.ca/fr/media/view/publications/50522_rapport-annuel-2015_ombudsman.pdf)

### Présentation

Le présent rapport, marquant le dixième anniversaire du Bureau de l'Ombudsman de la Ville de Saguenay mis en place le 19 septembre 2005, porte sur l'accomplissement de ses fonctions pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015.

En effet, il présente les interventions et les enquêtes du Bureau de l'Ombudsman à la suite des plaintes des citoyens ainsi que les recommandations formulées à l'Administration municipale, au cours de l'année écoulée. Par ailleurs, il renseigne aussi sur le suivi donné aux recommandations formulées dans le rapport annuel de 2014 du moment que le Bureau tient à s'assurer que l'Administration municipale a pris en considération les différentes recommandations émises par les commissaires, dans ses rapports annuels antérieurs, et ce dans le but de faire corriger les négligences, les erreurs, les injustices et les abus de la gestion municipale.

Dans 36 pages, ce document aborde les parties suivantes :

- ✓ Composition du Bureau de l'Ombudsman ;
- ✓ Informations (mission; communiqués; communications; cheminement d'une plainte);
- ✓ Suivi des recommandations;
- ✓ Observations et recommandations;
- ✓ Statistiques et graphiques.

- **Australie - Rapport annuel 2014-2015 du Commonwealth Ombudsman (Ombudsman national),** *publié en Octobre 2015*

Source : <http://www.ombudsman.gov.au/pages/publications-and-media/>

### Présentation

Ce 38<sup>ème</sup> rapport annuel produit au titre de l'exercice terminé le 30 Juin 2015 s'intitule « se tournant vers l'avenir » car il témoigne, selon M. Colin Neave Commonwealth Ombudsman, d'une année assez chargée et productive, marquée par le travail réalisé au sein du Bureau de l'Ombudsman et avec les départements et les organismes, qui connaissent eux aussi des changements intenses, en vue de relever les défis du futur.

En qui concerne le traitement des plaintes, il a été constaté que les organismes gouvernementaux se concentrent plus que jamais sur le règlement des plaintes dans le but de répondre aux attentes des citoyens. Néanmoins, le système de gestion des plaintes nécessite une amélioration pour devenir plus flexible et davantage accessible à la population jugée vulnérable (personnes éloignées, analphabètes, handicapées, sans-abris...).

Par ailleurs, cette année a connu l'ajout de nouvelles responsabilités et fonctions pour le Bureau de l'Ombudsman notamment l'assurance maladie privée, la surveillance de la rétention des données et les demandes portant sur la liberté d'accès à l'information. Toutefois, le bureau a cessé d'exercer le rôle de l'Ombudsman des impôts, lequel a été transféré à L'Inspecteur Général des Impôts.

Dans 158 pages, se trouvent détaillés deux grands chapitres. Le premier, intitulé « A PROPOS DE NOUS », décrit le Bureau de l'Ombudsman sous différentes facettes : rôles, fonctions, structure organisationnelle, résultats obtenus, indicateurs de rendement, contrôle externe...etc. Le deuxième, nommé « CE QUE NOUS FAISONS », informe sur les activités du Bureau de l'Ombudsman dans les domaines relevant de sa compétence, et ce durant l'année écoulée.

\* Présentations établies par l'équipe de veille.

## IV- Veille jurisprudentielle

- **Jurisprudence administrative étrangère**

- **République Française : Décisions du Conseil d'Etat**

- **Capitaux, monnaie, banques : manquement à la réglementation sur l'épargne réglementée : amende prévu par le I de l'article 1739 du CGI : nécessité d'un procès-verbal dressé sous l'autorité du Ministre chargé de l'économie, Conseil d'État, 9ème / 10ème SSR, 09/03/2016, 375818**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032188946&fastReqId=896438973&fastPos=133&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 13-04 L'article 139 du code général des impôts (CGI), dont les dispositions sont reprises à l'article L. 221-35 du code monétaire et financier, prévoit une amende en cas d'ouverture irrégulière par un établissement de crédit d'un compte bénéficiant d'une aide publique. Les dispositions de l'article L. 221-36 du code monétaire et financier prévoient, d'une part, que les infractions sont constatées par les comptables du trésor et les agents des administrations financières, d'autre part, que les procès-verbaux sont dressés à la requête du ministre chargé de l'économie.

- **Code de l'urbanisme : règles de procédure contentieuse spéciales : permis de construire : délai de recours, Conseil d'État, 1ère / 6ème SSR, 09/03/2016, 384341**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032188986&fastReqId=896438973&fastPos=134&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 68-06-01-03-01 Les dispositions de l'article R. 600-2 du code de l'urbanisme ont pour objet d'assurer la connaissance par les tiers des éléments indispensables pour leur permettre de préserver leurs droits et d'arrêter leur décision de former ou non un recours contre l'autorisation de construire, à savoir, d'une part, la connaissance de l'existence d'un permis de construire, des principales caractéristiques de la construction autorisée et de l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté et, d'autre part, celle du délai de recours relatif à cette décision. Lorsque, en vertu de l'article L. 422-2 du code de l'urbanisme et par exception aux dispositions du a) de l'article L. 422-1, l'autorité administrative de l'Etat est compétente pour se prononcer sur une demande de permis de construire et que ce permis est délivré par le préfet, en application du e) de l'article R. 422-2 du même code, après consultation du maire et du fait d'un désaccord entre celui-ci et le responsable du service de l'Etat dans le département chargé de l'instruction de la demande, la commune ne saurait être regardée comme un tiers au sens de l'article R. 600-2.



- **Code général des impôts : établissements d'enseignement supérieur : rémunération : personnel salarié, Conseil d'État, 9ème / 10ème SSR, 09/03/2016, 386911**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032189005&fastReqId=896438973&fastPos=138&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 19-05-01 L'exonération que prévoit l'article 231 du code général des impôts (CGI) au profit des établissements d'enseignement supérieur porte sur l'ensemble des rémunérations versées à leur personnel salarié, quelle que soit la fonction exercée, à la condition que ces établissements relèvent du livre VII du code de l'éducation et qu'ils organisent au moins une formation conduisant à la délivrance au nom de l'Etat d'un diplôme sanctionnant cinq années d'études après le baccalauréat.

- **Code de l'urbanisme : urbanisme et aménagement du territoire : permis de construire : sursis à statuer, Conseil d'État, 1ère / 6ème SSR, 09/03/2016, 383060, Publié au recueil Lebon**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032188976&fastReqId=896438973&fastPos=141&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 68-03-025-01 Une décision de sursis à statuer prise sur le fondement de l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme doit être regardée comme un refus au sens de l'article L. 600-2 de ce code, qui prévoit que lorsqu'un refus opposé à une demande d'autorisation d'urbanisme a fait l'objet d'une annulation juridictionnelle, cette demande ne peut faire l'objet d'un nouveau refus sur le fondement de dispositions d'urbanisme intervenues postérieurement à la date d'intervention de la décision annulée.

- **Code de la santé publique : Conseil régional ou interrégional de l'ordre des pédicures-podologues : inscription au tableau de l'ordre : décision individuelle d'autorisation d'exercer délivrée par le préfet, Conseil d'État, 4ème / 5ème SSR, 09/03/2016, 389023**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032189018&fastReqId=896438973&fastPos=150&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 55-02-036 1) Il résulte des articles L. 4322-2, L. 4322-3, L. 4322-4, L. 4311-6, R. 4322-14, R. 4323-1 et R. 4112-2 du code de la santé publique qu'il n'appartient ni au conseil régional ou interrégional de l'ordre des pédicures-podologues, saisi d'une demande d'inscription au tableau de l'ordre, ni au Conseil national de cet ordre, saisi d'un recours formé contre une décision d'un conseil régional ou interrégional, de remettre en cause la décision individuelle d'autorisation d'exercer délivrée par le préfet en application de l'article L. 4322-4.

- **Code de la sécurité sociale : contrats d'assurance complémentaire : droit au crédit d'impôt : dispositif d'aide au paiement d'une assurance complémentaire de santé, Conseil d'État, 1ère / 6ème SSR, 09/03/2016, 386336**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032189000&fastReqId=896438973&fastPos=151&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 01-01-06-01-02 L'arrêté par lequel les ministres compétents fixent la liste des contrats d'assurance complémentaire ouvrant droit au crédit d'impôt prévu par l'article L. 863-1 du code de la sécurité sociale (CSS) ne constitue pas un acte à caractère réglementaire.

- **Code de l'urbanisme : taxe d'aménagement : durée minimale de validité de la délibération l'instituant : caducité au bout de trois ans, Conseil d'État, 9ème / 10ème SSR, 09/03/2016, 391190**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032189025&fastReqId=896438973&fastPos=154&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 19-03-05 Il ressort des dispositions du neuvième alinéa de l'article L. 331-2 du code de l'urbanisme, éclairées par les travaux préparatoires de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 par laquelle la taxe d'aménagement a été instituée et de la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 dont le législateur a entendu, sur ce point, reproduire les dispositions applicables, antérieurement à l'entrée en vigueur de la taxe d'aménagement, à la taxe locale d'équipement, que la durée minimale de trois ans prévue pour la validité des décisions par lesquelles la taxe est instaurée, si elle fait obstacle à ce que la collectivité concernée revienne, avant le terme de cette durée minimale, sur la décision qu'elle a initialement prise, ne rend, en revanche, pas cette décision caduque une fois ce terme expiré.

- **Travail et emploi : absences prolongées ou répétées : licenciement : recrutement d'un autre salarié, Conseil d'État, 4ème / 5ème SSR, 09/03/2016, 378129**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032188954&fastReqId=896438973&fastPos=159&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 66-07-01-04-035-02 Dans le cas où la demande de licenciement est fondée sur des absences prolongées ou répétées, pour maladie, du salarié, il incombe à l'inspecteur du travail et, le cas échéant, au ministre compétent de rechercher, sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, si, eu égard à la nature des fonctions de l'intéressé et aux règles applicables à son contrat, ses absences apportent au fonctionnement de l'entreprise des perturbations suffisamment graves que l'employeur ne peut pallier par des mesures provisoires et qui sont dès lors de nature à justifier le licenciement en vue de son remplacement définitif par le recrutement d'un autre salarié.

- **Code du travail : salariés protégés : obligation de reclassement : permutation de tout ou partie du personnel, Conseil d'État, 4ème / 5ème SSR, 09/03/2016, 384175, Publié au recueil Lebon**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032188984&fastReqId=896438973&fastPos=161&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 66-07-01-04-03-01 Il résulte de l'article L. 1233-4 du code du travail que, pour apprécier si l'employeur a satisfait à l'obligation qu'il pose, l'autorité administrative doit s'assurer, sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, qu'il a procédé à la recherche des possibilités de reclassement du salarié dans les entreprises dont l'organisation, les activités ou le lieu d'exploitation permettent, en raison des relations qui existent avec elles, d'y effectuer la permutation de tout ou partie de son personnel.

- **Comptabilité publique et budget : régime juridique des ordonnateurs et des comptables : responsabilité des comptables : contrôle de la validité de la créance, Conseil d'État, Section du Contentieux, 09/03/2016, 380105, Publié au recueil Lebon**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032188960&fastReqId=896438973&fastPos=139&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 18-01-03 1) Pour apprécier la validité des créances, les comptables doivent notamment exercer leur contrôle sur la production des justifications. A ce titre, il leur revient d'apprécier si les pièces fournies présentent un caractère suffisant pour justifier la dépense engagée. Pour établir ce caractère suffisant, il leur appartient de vérifier, en premier lieu, si l'ensemble des pièces requises au titre de la nomenclature comptable applicable leur ont été fournies et, en deuxième lieu, si ces pièces sont, d'une part, complètes et précises, d'autre part, cohérentes au regard de la catégorie de la dépense définie dans la nomenclature applicable et de la nature et de l'objet de la dépense telle qu'elle a été ordonnancée.... ,2) La circonstance qu'une opération n'a pas été prévue par la nomenclature des pièces justificatives applicable à l'organisme public concerné ne saurait dispenser le comptable public d'exercer tous les contrôles qui lui incombent, et notamment celui du caractère suffisant et cohérent des pièces fournies par l'ordonnateur.

- **Code général des impôts : taxe professionnelle : location-gérance d'un fonds de commerce, Conseil d'État, 3ème / 8ème / 9ème / 10ème SSR, 09/03/2016, 374893, Publié au recueil Lebon**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032188940&fastReqId=896438973&fastPos=140&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 19-03-04-01 Pour l'application de l'article 1447 du code général des impôts, qui définit le champ d'application de la taxe professionnelle, le propriétaire d'un fonds de commerce qui, après l'avoir exploité personnellement, le donne en location-

gérance, doit être regardé, compte tenu de la nature de ce contrat, comme poursuivant, selon des modalités différentes, son activité professionnelle antérieure.

- **Code de justice administrative : régularisation effectuée par courrier électronique sans signature électronique : obligation de demander un courrier postal signé, Conseil d'État, 8ème / 3ème SSR, 16/03/2016, 389521**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032260347&fastReqId=896438973&fastPos=66&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 54-07-01-03-02 Lorsque la juridiction invite le requérant à régulariser sa requête en application de l'article R. 612-1 du code de justice administrative (CJA) et que celui-ci procède à cette régularisation par courrier électronique sans utiliser l'application Télérecours (R. 414-1 du code de justice administrative ) ou sans apposer sa signature électronique, au sens de l'article 1316-4 du code civil, le greffe de la juridiction est tenu de lui demander, sur le fondement de ce même article R. 612-1, de lui adresser un courrier postal portant sa signature et reprenant les éléments de son courrier électronique.

- **Code général des impôts : taxe foncière sur les propriétés bâties: propriété d'une fraction de bâtiment, Conseil d'État, 8ème / 3ème SSR, 16/03/2016, 374432**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032279749&fastReqId=896438973&fastPos=94&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 19-03-03-01-01 Cas d'un parc de stationnement public souterrain de quatre niveaux construit sous une place publique par une commune qui a ensuite procédé au déclassement du domaine public du seul volume constitué par les places de stationnement d'un des niveaux, en vue de leur cession à une personne privée.... , Ces places de stationnement, acquises en pleine propriété par l'acquéreur, sont comprises dans le bâtiment, leur propriété étant par ailleurs assortie de servitudes sur les éléments de ce dernier qui demeurent propriété de la commune, afin de permettre l'usage des places ainsi acquises.

- **Code de l'action sociale et des familles : aide médicale : personne ne résidant pas de manière ininterrompue sur le territoire depuis plus de trois mois, Conseil d'État, 1ère / 6ème SSR, 16/03/2016, 381013**

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000032260311&fastReqId=896438973&fastPos=50&oldAction=rechJuriAdmin>

**Résumé :** 04-02-05 L'article L. 251-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) distingue l'aide médicale de l'Etat accordée de droit, sous certaines conditions, aux étrangers résidant en France depuis plus de trois mois (1er alinéa) et celle que le ministre chargé de l'action sociale peut accorder aux personnes présentes sur le territoire français (2e alinéa). Il résulte des articles L. 251-1, L. 254-1 et L. 254-2 de ce code que les

dispositions du deuxième alinéa de l'article L 251-1 du CASF doivent être interprétées comme permettant au ministre chargé de l'action sociale d'accorder le bénéfice de l'aide médicale de l'Etat à des personnes dont l'état de santé le justifie qui, ne résidant pas de manière ininterrompue sur le territoire national depuis plus de trois mois, ne bénéficient pas du droit prévu par les dispositions du premier alinéa du même article. A cette fin, le ministre dispose d'un large pouvoir pour apprécier, au regard de l'ensemble des circonstances de l'espèce, l'opportunité d'accorder une telle aide.

## V- Dernières Parutions

- **Nouveautés papier**

- Editions nationales

- ✓ Livres

- **أراضي الجماعات السلالية بالمغرب : بين التنظيم القانوني وإشكالات الواقع :**  
قانون والفقهاء والقضاء

Source : <http://catalog.fondation.org.ma/uhtbin/cgiisirs.exe/?ps=VpzeRnWKA6/BC/253850080/9>

• :  
• : دار السلام للطباعة والنشر والتوزيع  
• تاريخ : يناير 2016  
• : 471

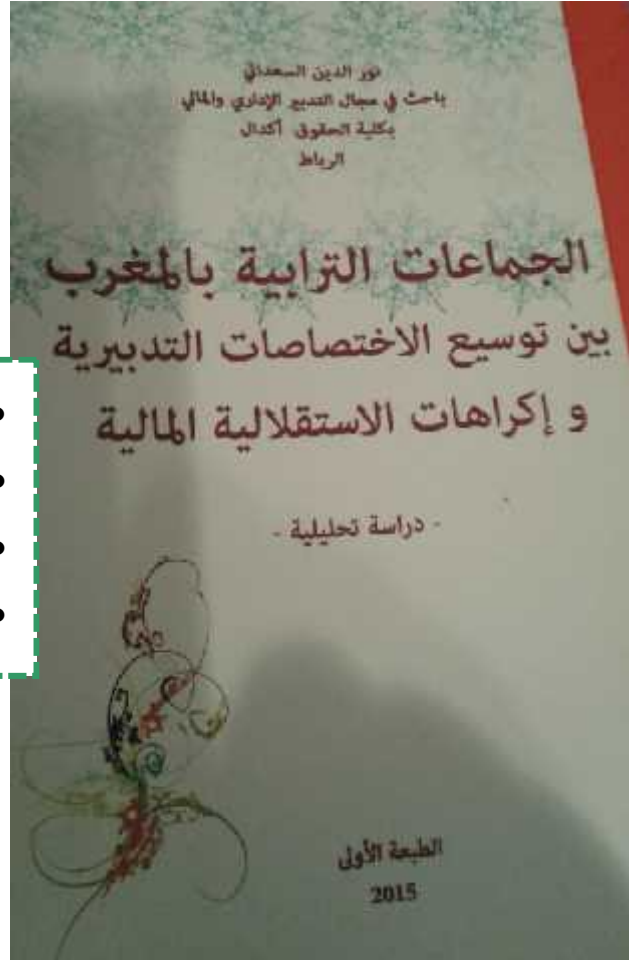


### تقديم ( )

إن موضوع هذا الكتاب يتناول دراسة مدى أهمية أراضي الجماعات السلالية من الناحيتين القانونية والواقعية، التي لا زالت تعاني تأصيل طبيعتها ما إذا كانت من أملاك الدولة، أو من أملاك الجماعات السلالية، وذلك بالنظر لنظام الوصاية المفروض عليها من طرف الدولة في شخص وزير داخليتها.

- **لترايبية بالمغرب : بين توسيع الاختصاصات التدبيرية وإكراهات الاستقلالية المالية : دراسة تحليلية**

Source : <http://catalog.fondation.org.ma/uhtbin/cgisirsi.exe/?ps=spQO1U8UwX/BC/312960063/9>

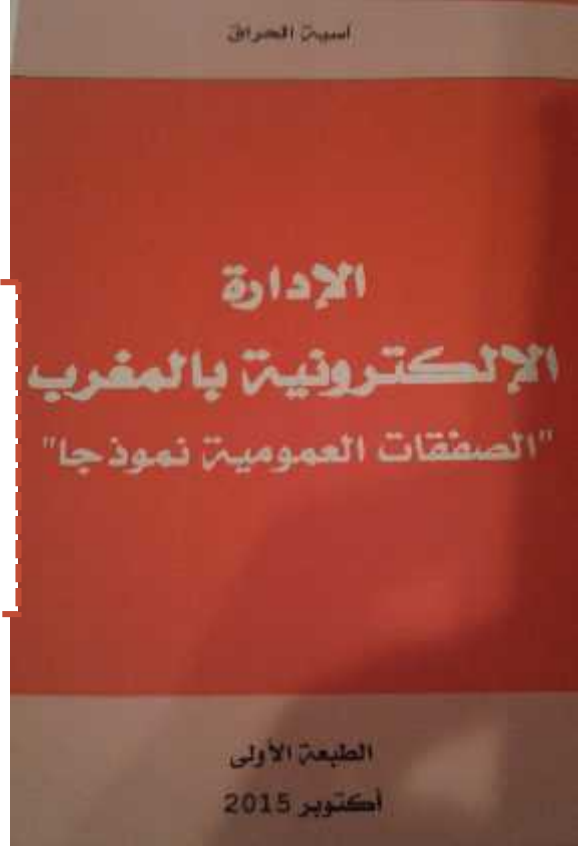


- :السعداني، نور الدين
- : للطباعة والنشر والتوزيع
- تاريخ الإصدار: 2015
- : 161

• الإدارة الإلكترونية بالمغرب : الصفقات العمومية نموذجا

Source : <http://catalog.fondation.org.ma/uhtbin/cgisirsi.exe/?ps=aPJrbUw6vG/BC/312960063/123>

أسية :	•
للطباعة والنشر والتوزيع :	•
تاريخ الإصدار : 2015	•
184 :	•





✓ Dictionnaire

• المختصر في المصطلحات القانونية



- : النظيفي، عبد الواحد
- تاريخ الإصدار : 2013

- Editions étrangères

- ✓ Livres

- **La médiation : un mode innovant de gestion des risques psychosociaux**

Source : <http://www.medias-mediations.fr/>



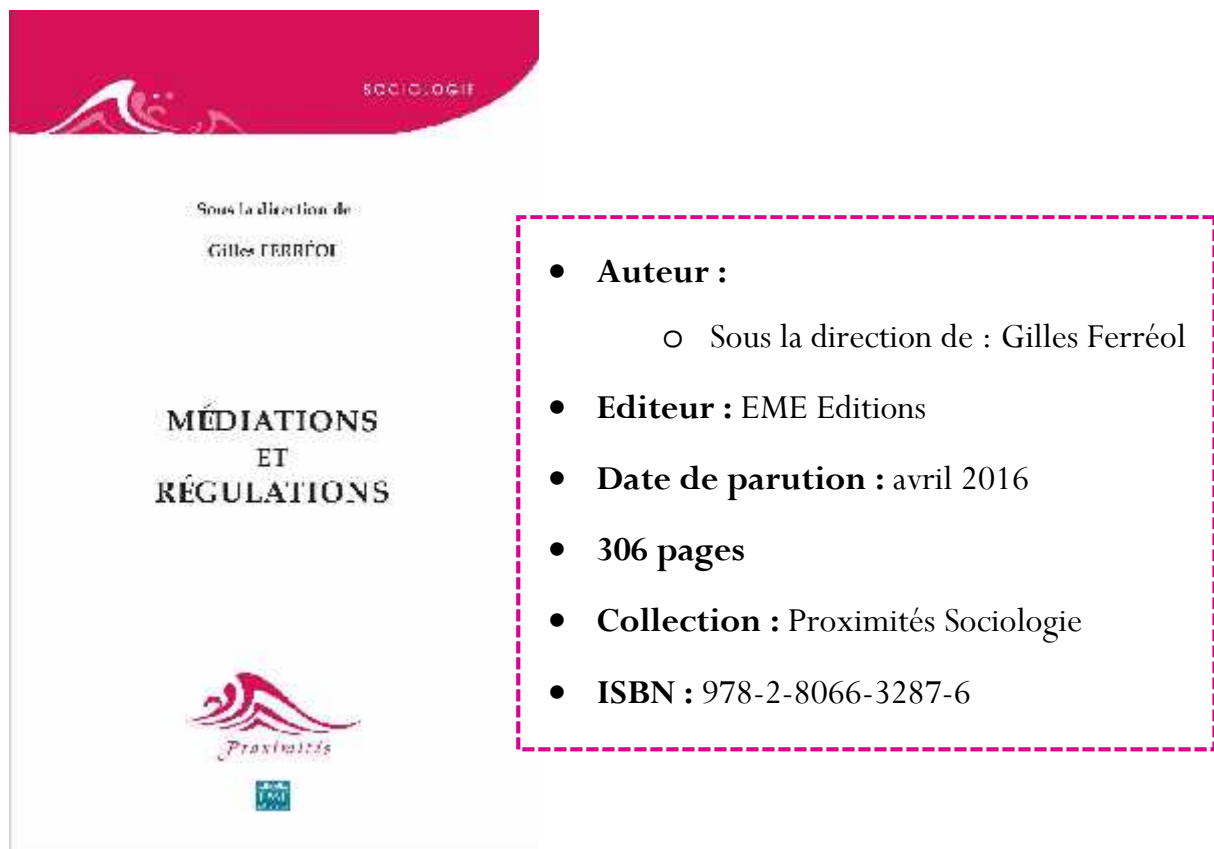
- **Auteur :** BRET, Jean- Marc
- **Préface de :** GARBIT, Pierre
- **ISBN** 979-10-91871-10-5
- **Format** poche 105 mm x 180 mm
- 144 pages

### Préface (extrait)

*Jean-Marc Bret, avocat et médiateur, propose avec conviction et pertinence d'étendre le champ d'application de la médiation à la prévention et à la gestion des risques psychosociaux.*

- **Médiations et régulations**

Source : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=>



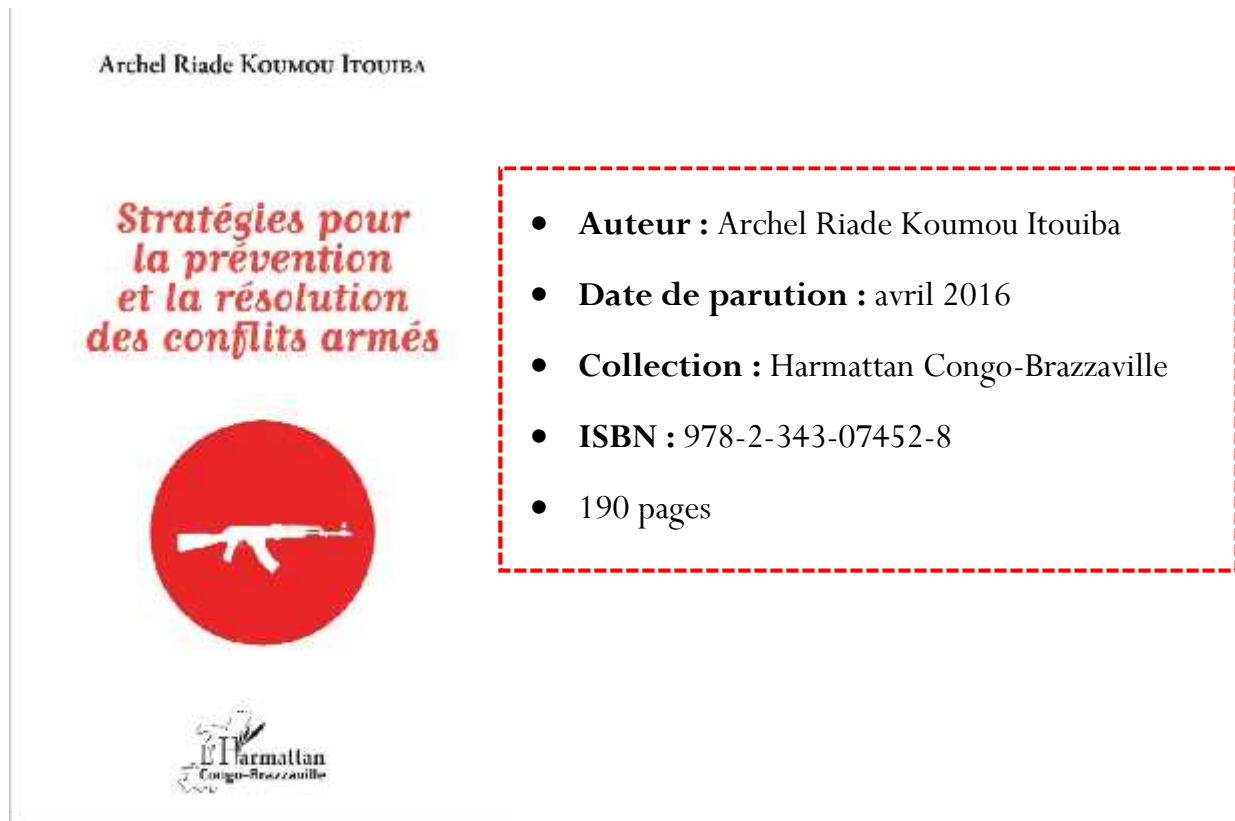
### Présentation (extrait)

En mars 2015, le laboratoire C3S organisait un colloque pluridisciplinaire sur les médiations et les régulations. Une vingtaine de communications, présentées et discutées à cette occasion, ont été ici regroupées en quatre grandes parties :

- Les éléments de cadrage et de problématisation ;
- La figure du tiers et de l'entre-deux ;
- Les procédures de négociation susceptibles de conduire à des accommodements, des arrangements ou des compromis ;
- Les processus de socialisation, les pratiques éducatives et les univers professionnels.

- **Stratégies pour la prévention et la résolution des conflits armés**

Source : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue>



### Présentation (extrait)

Ce livre révèle les questions de prévention et de résolution des conflits. Il met en exergue les stratégies de maintien de la paix, et souligne l'impact des enjeux de la politique qui ne fait qu'enfoncer le monde dans un abîme sans fin, sur les conflits.

- **Droit du service public**

Source : <http://www.lextenso-editions.fr/ouvrages/document/233815908>



- **Auteurs :**
  - Gilles J. Guglielmi
  - Geneviève Koubi
  - Martine Long
- **Éditeur :** L.G.D.J
- **Date de parution :** 03/2016
- **Nombre de page :** 896
- **Collection :** Précis Domat
- **Sous-Collection :** Public
- **ISBN :** 978-2-275-04152-0
- **EAN13 :** 9782275041520

### Présentation (extrait)

La quatrième édition de cet ouvrage intègre les modifications du droit du service public induites par le programme de modernisation de l'action publique depuis 2012.

Le droit du service public concerne les pouvoirs publics, les administrations, les collectivités territoriales, les organes stratégiques des entreprises publiques ou privées et les juridictions.

***GILLES J. GUGLIELMI** est professeur agrégé de droit public à l'Université Paris II (Panthéon-Assas), directeur du master Juriste-Conseil des collectivités territoriales, membre du CDPC (EA 7320).*

***GENEVIÈVE KOUBI** est professeur agrégé de droit public à l'Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis, membre du CERSA-CNRS (UMR 7106).*

***MARTINE LONG** est maître de conférences (HDR), à l'Université d'Angers, co-directrice du master Droit des interventions publiques, intervenante au CNFPT, membre du GRALE.*

- **Nouveautés numériques**

- Nouveautés nationales

- ✓ Portails et sites web

- **Site internet de l'Ombudsman de l'OCP**

Source : [www.ombudsman-ocp.org](http://www.ombudsman-ocp.org) (page consultée le 04/04/2016)

Dans une vision globale d'amélioration continue des relations du Groupe avec son écosystème, la création du bureau de l'ombudsman d'OCP tend à renforcer les pratiques de bonne gouvernance et de transparence.



• وابة الشراكة مع جمعيات المجتمع المدني "http://www.charaka-association.ma"

Source : <http://www.jadidpresse.com/?p=79648> (page consultée le 14/03/2016)

نيس الحكومة عبد الإله بنكيران يوم الأحد 13 2016 الانطلاقة الرسمية لبوابة "الشراكة مع جمعيات المجتمع المدني"، وهي عبارة عن منصة رقمية تهدف إلى ضمان تكافؤ الفرص في الولوج إلى المعلومة، وتعزيز شفافية ولوج جمعيات ومنظمات المجتمع المدني إلى الدعم العمومي.

The screenshot shows the website interface for 'بوابة الشراكة مع جمعيات المجتمع المدني' (Partnership Portal with Civil Society Organizations). The page features a navigation menu with links to 'تسجيل' (Registration), 'التطاعات الحكومية' (Government Services), 'المؤسسات الضوئية' (Optical Institutions), 'جمعيات التربية' (Education Associations), and 'وتتق' (and more). Below the navigation, there is a search bar and a table of projects.

التمويل	تاريخ الإعلان	المشروع	الترجمة
2016/02/16	2014/01/04	تطبيق مشروع موجه لجمعيات مغربية للعلم للأنشطة في مجال مكافحة ودعم الفئات الهشة من مغربية لعلوم بتلك الاستقليل (المستجيب، أو اللامستجيب غير لغز الفئتين، أو المستجيب)	الوزارة المختصة بالمقاربة التشاركية بالتفريع ومناخوت الهجرة

- « **handiemploi.ma** » : site pour les chercheurs d'emploi en situation de handicap

Source : <http://www.handicap.ma/> (page consultée le 04/04/2016)

« <http://handiemploi.ma/> » a « l'ambition de devenir le portail de référence qui propose de faciliter la recherche d'emploi et de permettre une meilleure adéquation des demandes avec les opportunités de poste (CDI, CDD, intérim)», indique l'association Espoir Maroc dans un communiqué. Sa vocation, dans le cadre d'une mission de proximité, est de «rapprocher les candidats diplômés en situation de handicap des entreprises engagées dans la diversité».

Handiemploi.ma website interface showing navigation menu and main content area.

Navigation menu: ACCUEIL, OFFRES D'EMPLOI, ESPACE CANDIDATS, ESPACE EMPLOYEURS, PARTENAIRES, ACTIVITÉS, CONTACT

Central banner: TOUS ENGAGÉS POUR L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AU MAROC

Main content area:

- Dépôt de CV**: Déposez votre CV et intégrez vous sur votre potentiel aux recruteurs handiemploi. [Je dépose mon CV](#)
- Offres d'emploi**: Parcourez et filtrez les opportunités d'emploi par plusieurs critères. [Je consulte les offres](#)
- Conseils carrière**: Consultez nos conseils pour concevoir emploi et handicap dans votre carrière professionnelle. [Je lis les conseils](#)
- Rechercher**: Recevez des notifications par email sur des abonnements liés au contenu ou à une recherche d'emploi. [Alerte email](#)



- Nouveautés étrangères

- ✓ Site web

- France - Professionnels, mettez-vous en conformité sur [mediation-service.fr](http://www.mediation-service.fr) (<http://www.mediation-service.fr/>)

Source : <http://www.officieldelamediation.fr/2016/03/12/professionnels-mettez-vous-en-conformite/> (page consultée le 12/03/2016)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les commerçants sont tenus de proposer à leurs clients un système de résolution des litiges en conformité avec le décret n° 20151382 du 30 octobre 2015, c'est la médiation des litiges de la consommation. Les consommateurs insatisfaits doivent pouvoir s'épargner le recours au tribunal pour faire entendre une réclamation.

**Via Médiation consommation**

ACCUEIL SAISIR UN MEDIATEUR PROFESSIONNELS LA PRESSE TEXTES OFFICIELS

Recherche

### Plateforme des Médiateurs Professionnels des litiges de la consommation

Le droit à la médiation en matière de consommation des biens et services privés

- Information des consommateurs**  
Les consommateurs peuvent saisir un médiateur indépendant, à la charge des professionnels, dans les cas de différends de consommation. Voir les conditions. [Lire plus](#)
- Questions les plus fréquentes**  
Les litiges de la consommation ont un caractère récurrent, il se peut que vous soyez confronté à une situation atypique. Voici les questions les plus fréquentes. [Lire plus](#)
- Saisir le médiateur de la consommation**  
Un litige dans le salon virtuel des médiateurs professionnels de la consommation, rédigez votre réclamation et déposez les documents concernés substantiels. [Lire plus](#)
- Professionnels, adhérez en ligne**  
La sanction va de 2.000 à 15.000€ pour les commerçants professionnels, mettez-vous en conformité. Voir conditions de gratuité pour les petits commerçants. Avec l'adhésion à MEDIATION-SERVICE. [Lire plus](#)

## ✓ Applications mobiles

- **France - Mobops : la nouvelle application des pompiers de Saône-et-Loire**

Source : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne/saone-et-loire/mobops-la-nouvelle-application-des-pompiers-de-saone-et-loire-952835.html> (page consultée le 15/03/2016)

Dans le département, **les pompiers utilisent une application unique en France** : Mobops. Elle leur permet de suivre les interventions et d'échanger des informations en temps réel, sur leurs téléphones.

Il s'agit d'une application web et mobile créée en interne par les sapeurs pompiers de Saône-et-Loire. Un outil précieux qui permet de suivre en temps réel les interventions et d'échanger des données opérationnelles. Objectif : être plus rapide et plus réactif pour sauver des vies.



- Une application pour aider les parents divorcés à communiquer : Our Family Wizard (<https://www.ourfamilywizard.com/>)

Source : <http://ici.radio-canada.ca/regions/atlantique/2016/03/01/003-divorces-application-family-wizard-nouvelle-ecosse-acadie.shtml> (page consultée le 04/04/2016)

La Division de la Famille à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse imite des tribunaux ailleurs au pays et ordonne à des couples divorcés de se servir de l'application mobile Our Family Wizard pour communiquer.

Cette application aide les couples qui ne vivent plus ensemble à gérer leurs responsabilités parentales. Elle a plusieurs fonctionnalités. Elle permet par exemple de faire des paiements de pension alimentaire ou de communiquer avec l'autre parent par messagerie sécurisée.

The image shows the homepage of the Our Family Wizard website. At the top left is the logo with a star and the text "our family wizard". To the right are links for "About Us", "Sign Up", and "Log In", along with a language dropdown set to "English" and a search bar. Below the logo is a navigation bar with tabs for "Families", "Professionals", "Features", and "Pricing". Underneath, there are sub-tabs for "Parents", "Children", and "3rd Party". The main content area features a large banner with a photograph of a woman and a young girl smiling together. Overlaid on the left of the banner is a dark blue box with the text "End the Custody Battle." and "Create clear communication and end the 'he said/she said'." Below this is a yellow "Sign Up" button. To the left of the banner are icons for various mobile operating systems (Android, iOS, etc.). To the right are social media icons for Facebook, LinkedIn, Twitter, and Google+. At the bottom of the page, there is a section titled "AS SEEN ON:" followed by logos for "WORKING MOTHER", "WSJ", "TODAY", "npr", and "The New York Times".

---

# **Bulletin De Veille Documentaire**

## **Directeur du Bulletin**

**M. Abdelaziz Benzakour**  
*Médiateur du Royaume*

## **Membres**

**M. Mohamed Lididi**  
*Secrétaire Général de l'Institution*

**M. Mustapha Ismaili**  
*Chef de la Section du Traitement  
Informatique, des Statistiques et de  
la Documentation*

## **Coordination**

**Mme Meryem El Houari**  
*Chef de l'Unité de Gestion des  
Archives et de la Documentation*

## **Réalisation**

**Mme Meryem El Houari**

**Mme Narjis Piro**

**Mme Nada Elkharij**

**Mme Asmae Chouia**

## **Collaboration**

**M. Hicham Bayahya**  
*Ingénieur d'Application*